



2024 / 65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE CINQ JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-HUIT HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GSELL Bernard - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHER Maryse – ROUX MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme GERMANAZ Sylvie à Mme BRUNOD Aurore
M. VICHARD Daniel à Mme KALIAKOURAS Evelyne

EXCUSE : M. GUILLARD Paul

Date de Convocation :
27 juin 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 23

Madame Françoise MARTINET-BON est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Pôle culture : adoption du projet culturel scientifique éducatif et social 2024-2027 (PCSES)

Mme Françoise MARTINET-BON, déléguée à la Culture et à la Communication, rappelle que la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche s'est dotée en juillet 2023 d'un Pôle Culture dont la Médiathèque Village 92 constitue la pierre angulaire. Ce service met en œuvre et instruit les questions de politique culturelle et de lecture publique menées sur le territoire. Le PCSES 2024-2027 s'inscrit dans les orientations fixées par la CCVA dont l'un des axes principaux est le renforcement de l'attractivité et la diversification des publics par le développement du numérique.

Le PCSES 2024-2027 est un document stratégique fondé sur le diagnostic réalisé sur le territoire. Il a fait l'objet d'une concertation entre la Direction du Pôle Culture, les agents de la Médiathèque Village 92, les services de la collectivité et les élus.

Sa rédaction précède d'importants travaux d'extension de la surface d'accueil des usagers et de réhabilitation du bâtiment de la Médiathèque intercommunale. La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche a sollicité les services de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes afin d'être accompagnée dans ses réflexions, de solliciter expertise, conseil et soutien dans les démarches administratives et financières liées au concours particulier de la Dotation générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques.

Le Président propose d'adopter le Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Social 2024-2027 (PCSES) de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche tel que ci-annexé.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,
- Vu** les Droits Culturels, Déclaration de Fribourg adoptée le 7 mai 2007,
- Vu** le Manifeste de l'U.N.E.S.C.O. sur la bibliothèque publique (1994),
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire des Vallées d'Aigueblanche en date du 23 février 2023 relative à la Lecture publique et aux axes prioritaires confiés à la Médiathèque Village 92,
- Vu** la décision du Conseil Communautaire des Vallées d'Aigueblanche en date du 15 février 2024 relative à la demande de subventions – Extension et modernisation de la Médiathèque Village 92,

Considérant que le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Médiathèque intercommunale est un élément constitutif de tout dossier de demande de subvention DRAC concernant une construction (restructuration, extension, rénovation) dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD), depuis la circulaire du 17 février 2011 pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales de prêt,

